

| Informations de base | |
|--|--------------------|
| 2025/2182(INI) INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Banque centrale européenne - rapport annuel 2025 Subject 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC | |

| Acteurs principaux | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|---|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | ECON | Affaires économiques et monétaires | VAN OVERTVELDT Johan (ECR) | 06/10/2025 |
| | | | Rapporteur(e) fictif/fictive SEEKATZ Ralf (EPP) TAVARES Carla (S&D) ZIJLSTRA Auke (P/E) VASILE-VOICULESCU Vlad (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) SARAMO Jussi (The Left) LAYKOVA Rada (ESN) | |
| Commission européenne | DG de la Commission | | Commissaire | |
| | Affaires économiques et financières | | DOMBROVSKIS Valdis | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| Date | Evénement | Référence | Résumé |
| 09/10/2025 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 15/01/2026 | Vote en commission | | |
| 16/01/2026 | Dépôt du rapport de la commission | A10-0002/2026 | Résumé |
| 09/02/2026 | Débat en plénière |  | |
| 10/02/2026 | Décision du Parlement | T10-0034/2026 | Résumé |

| | | |
|------------|-------------------------------|---|
| 10/02/2026 | Résultat du vote au parlement |  |
|------------|-------------------------------|---|

| Informations techniques | |
|---------------------------|------------------------------|
| Référence de la procédure | 2025/2182(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport annuel |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 55 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | ECON/10/04056 |

| Portail de documentation | | | | |
|---|------------|-------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Projet de rapport de la commission | | PE778.306 | 14/10/2025 | |
| Amendements déposés en commission | | PE779.370 | 11/11/2025 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A10-0002/2026 | 16/01/2026 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T10-0034/2026 | 10/02/2026 | Résumé |

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

| Transparence | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|----------------------|------------|-----------------------------|
| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
| EICKHOUT Bas | Rapporteur(e) fictif/fictive | ECON | 04/11/2025 | Positive Money Europe |
| EICKHOUT Bas | Rapporteur(e) fictif/fictive | ECON | 22/10/2025 | New Economics Foundation |
| VAN OVERTVELDT Johan | Rapporteur(e) | ECON | 20/10/2025 | ECB |

Banque centrale européenne - rapport annuel 2025

2025/2182(INI) - 10/02/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 443 voix pour, 71 contre et 117 abstentions, une résolution sur la Banque centrale européenne - rapport annuel 2025.

Gouvernance

Les députés ont affirmé que l'**indépendance statutaire** de la BCE, telle qu'elle est consacrée dans les traités, est un préalable indispensable à l'accomplissement de son mandat, à savoir le maintien de la stabilité des prix. Rappelant que la BCE est responsable devant le Parlement, ils ont souligné l'importance de la **transparence** pour la reddition de comptes et la nécessité d'une architecture institutionnelle et de mécanismes de reddition de comptes solides.

Le Parlement estime que la BCE doit pouvoir prendre ses décisions à l'abri de toute pression politique. Cependant, il reconnaît aussi que si les banques centrales doivent disposer d'une forte indépendance, **elles ne doivent pas fonctionner de manière isolée**. La résolution soutient également la solidarité exprimée par la BCE et les banques centrales du monde entier envers la **Réserve fédérale américaine**, qui souligne l'importance de préserver l'indépendance de la banque centrale, dans le plein respect de l'état de droit et de la responsabilité démocratique.

Politique monétaire, inflation

Préoccupés face aux niveaux d'inflation élevés des années consécutives à la pandémie de COVID-19, les députés ont estimé qu'un **retour rapide à la stabilité des prix** au cours de cette période aurait été justifié, au moyen de décisions de la BCE. Cette dernière est invitée à évaluer de manière approfondie les causes de ces niveaux d'inflation élevés et à formuler une série de **recommandations pratiques** afin de tirer les bonnes conclusions d'éventuelles crises inflationnistes à venir. Reconnaisant le risque persistant d'une reprise de l'inflation, le Parlement a souligné que les futures démarches en vue d'un assouplissement de la politique monétaire devraient être **prudentes, fondées sur les données et guidées par la stabilité des prix**.

Dans ce contexte, le Parlement s'est déclaré préoccupé par le coût élevé de la vie, les prix des denrées alimentaires et de l'énergie ayant augmenté en Europe depuis la pandémie de COVID-19. Il a relevé qu'en moyenne, le prix d'un repas dans la zone euro était supérieur d'un tiers en 2025 à ce qu'il était avant la pandémie, et que cela a particulièrement touché les ménages à faibles revenus.

Le Parlement rappelle que l'objectif d'inflation de la BCE est passé, au fil du temps, d'une valeur de référence «inférieure à 2%» à un objectif «au-dessous, mais proche de 2%», et à un objectif symétrique de «2%» à moyen terme. La BCE est invitée à **évaluer la pertinence de son objectif symétrique**, en tenant également compte de facteurs qualitatifs.

Mettre fin aux mesures non conventionnelles plus rapidement

La résolution souligne que les **programmes d'achats** de la BCE sont des instruments de politique monétaire non conventionnels qui ont des effets collatéraux et qui peuvent fausser les signaux de prix. Elle soutient la BCE dans sa volonté de réduire encore son rôle direct dans l'achat de titres et encourage la BCE à abandonner progressivement ses programmes d'achats d'obligations d'État.

Les députés ont regretté que les dispositifs de prêt à court terme de la BCE aient largement supplanté le marché du financement interbancaire privé depuis la crise financière de 2008. Ils ont invité la BCE à **éviter de payer aux banques des taux de dépôt supérieurs aux taux du marché**, car cela va à l'encontre du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, et à éliminer tout obstacle entravant la reprise des marchés interbancaires à court terme non garantis.

Les députés soutiennent également les efforts de la BCE pour inclure les logements occupés par leur propriétaire dans sa surveillance des indices de prix.

Objectif secondaire: soutenir les politiques économiques générales dans l'Union

Le Parlement a souligné l'importance de **finances publiques saines et viables** pour résister à un environnement de taux d'intérêt élevés, compléter les efforts de la BCE pour maintenir l'inflation à un faible niveau, conserver une économie stable et préserver la résilience face aux futurs chocs économiques et financiers. La BCE devrait également tenir compte des effets potentiels du **changement climatique** dans une perspective de stabilité des prix, et dans le cadre de son mandat.

Euro numérique, cryptoactifs

Le Parlement a souligné que la numérisation croissante des paiements, si elle est laissée exclusivement aux acteurs privés et hors Union, risque de créer de nouvelles formes d'exclusion tant pour les utilisateurs que pour les commerçants. Dans un contexte d'incertitude géopolitique accrue et de dépendance excessive à l'égard des infrastructures de paiement hors Union, les députés ont souligné que l'introduction d'un euro numérique est **essentielle** pour renforcer la souveraineté monétaire de l'Union, réduire la fragmentation sur le marché des paiements de détail et soutenir l'intégrité et la résilience du marché unique. Ils ont toutefois insisté sur l'importance de **maintenir le rôle des espèces** et ont invité la BCE à intensifier la surveillance des **cryptoactifs**, tels que les stablecoins.

Banque centrale européenne - rapport annuel 2025

2025/2182(INI) - 16/01/2026 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de Johan VAN OVERTVELDT (ECR, BE) sur la Banque centrale européenne - rapport annuel 2025.

Gouvernance

Les députés ont affirmé que l'**indépendance statutaire** de la BCE, telle qu'elle est consacrée dans les traités, est un préalable indispensable à l'accomplissement de son mandat, à savoir le maintien de la stabilité des prix. Rappelant que la BCE est responsable devant le Parlement, ils ont souligné l'importance de la **transparence** pour la reddition de comptes et la nécessité d'une architecture institutionnelle et de mécanismes de reddition de comptes solides.

Politique monétaire

Les députés font part de leur préoccupation face aux niveaux d'inflation élevés des années consécutives à la pandémie de COVID-19, induits par des chocs au niveau de l'offre. Ils ont invité la BCE à évaluer de manière approfondie les causes de ces niveaux d'inflation élevés dans son rapport annuel.

Tout en se félicitant de la baisse de l'inflation par rapport aux taux de 2022-2023 ainsi que de sa récente stabilisation, le rapport reconnaît le **risque persistant d'une reprise de l'inflation** et souligne que les futures démarches en vue d'un assouplissement de la politique monétaire devraient être prudentes, fondées sur les données et guidées par la stabilité des prix.

L'objectif d'inflation de la BCE est passé, au fil du temps, d'une valeur de référence «inférieure à 2%» à un objectif «au-dessous, mais proche de 2%», et à un **objectif symétrique** de «2%» à moyen terme. La BCE est invitée à évaluer la pertinence de son objectif symétrique, en tenant également compte de facteurs qualitatifs.

Le rapport soutient la BCE dans sa volonté de réduire encore son rôle direct dans l'achat de titres et encourage la BCE à abandonner progressivement ses programmes d'achats d'obligations d'État. Il invite la BCE à éviter de payer aux banques des taux de dépôt supérieurs aux taux du marché et à éliminer tout obstacle entravant la reprise des marchés interbancaires à court terme non garantis. Il soutient également les efforts de la BCE pour inclure les logements occupés par leur propriétaire dans sa surveillance des indices de prix.

Objectif secondaire: soutenir les politiques économiques générales dans l'Union

Le Parlement a souligné l'importance de **finances publiques saines et viables** pour résister à un environnement de taux d'intérêt élevés, compléter les efforts de la BCE pour maintenir l'inflation à un faible niveau, conserver une économie stable et préserver la résilience face aux futurs chocs économiques et financiers. La BCE devrait également tenir compte des effets potentiels du **changement climatique** dans une perspective de stabilité des prix, et dans le cadre de son mandat.

Notant que, à l'heure actuelle, se tiennent des discussions sur **l'euro numérique**, le rapport a souligné l'importance de maintenir le rôle des espèces. Il a également invité la BCE à intensifier la surveillance des **cryptoactifs**, tels que les stablecoins.

Les députés soutiennent le rôle que joue la BCE pour la promotion de la stabilité financière dans le cadre du **mécanisme de surveillance unique** et sa fonction de prêteur en dernier ressort pour des établissements solvables, moyennant de bonnes garanties et des taux de pénalité, afin de préserver la liquidité et la confiance en cas de crise. Le rapport soutient la BCE dans ses efforts pour améliorer la culture financière dans l'Union et se félicite de l'engagement de la BCE en faveur des efforts de **simplification**.

Enfin, les députés se félicitent de l'adhésion de la République de Bulgarie à la zone euro, en tant que 21e membre, à compter du 1er janvier 2026.